

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2090 accordant une permission d'un mois à M. Alexandrou, ouvrier contractuel

n° 2090

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date de publication
30 novembre 1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le contrat en date du 26 juin 1946 engageant M. Alexandrou (Nicolas) en qualité d'électricien à la centrale électrique

Vu la demande de permission du 10 novembre 1947 de l'intéressé : Étant donné que, pour raison de service, M. Alexandrou n'a pu bénéficier de son congé en 1946

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une permission d'absence de un mois, pour en jouir à Aden, est accordée à M. Alexandrou (Nicolas), ouvrier contractuel en service à la centrale électrique. Art. 2. La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 décembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.